

Charte d'engagement et de bonne conduite

Conseil de développement du PETR Causses et Cévennes

Cette charte, inscrite au règlement intérieur, précise les principes qui fondent les relations entre le Conseil de développement du PETR Causses et Cévennes et ses membres.

Constitué de Citoyen.nes bénévoles, le Conseil de développement est un espace de dialogue qui vise à enrichir la décision publique, à donner un avis construit aux élus sur les politiques publiques à mettre en œuvre et à éclairer leurs choix.

Le Conseil de développement du PETR Causses et Cévennes s'engage vis-à-vis de ses membres à :

- Permettre à chacun de s'exprimer et préserver la diversité des points de vue
- Avoir une organisation souple et anticipée, compatible avec d'autres engagements
- Connaître les membres, valoriser leurs compétences et leur engagement fondé sur le bénévolat et l'expertise de terrain
- Favoriser la mise en réseau des membres en maintenant un climat de convivialité
- Cadrer et piloter les travaux de groupes de travail thématiques pour des contributions efficaces et utiles
- Communiquer en interne et en externe sur le rôle et les travaux du Conseil
- Débattre des sujets de saisine
- Entretenir un dialogue régulier avec les élus sur les travaux du Conseil de développement et veiller à la prise en compte des contributions
- Créer des liens avec les autres expressions et instances de démocratie participative sur le territoire et au-delà, dans un esprit de complémentarité
- Ne pas communiquer les coordonnées personnelles de ses membres à des tiers sans leurs accords préalables

En devenant membre du Conseil de développement du PETR Causses et Cévennes, je m'engage à :

- Participer de manière active aux temps de travail et de débat collectif dans un esprit d'ouverture
- Être force de propositions et d'idées
- Ne pas utiliser le Conseil de développement à des fins personnelles, militantes ou commerciales
- Respecter un devoir de discrétion et de réserve vis-à-vis des informations échangées, tant qu'elles n'ont pas fait l'objet d'une validation du conseil communautaire
- Faire connaître les travaux du Conseil de développement au sein de mon propre réseau
- Respecter la libre expression de chacun en acceptant la diversité des points de vue
- Contribuer à l'animation du débat collectif de façon constructive
- Rechercher l'intérêt général et non mes intérêts personnels ou sectoriels
- Traiter de préoccupations communes
- Ne pas m'exprimer au nom de la collectivité et des élus
- Faire preuve d'assiduité : en cas de 3 absences injustifiées et consécutives, je pourrai être considéré comme démissionnaire

Je soussigné (e) :

Atteste avoir connaissance de l'engagement que représente ma participation au Conseil de développement du PETR Causses et Cévennes et du respect du règlement intérieur. Je m'engage à prendre part aux réunions ainsi qu'à respecter le devoir de confidentialité.

En signant cette charte, j'autorise la communication et l'utilisation de mes coordonnées personnelles (numéro et adresse mail) afin de rester informé des activités du Conseil de développement.

Fait à :

Le :

Signature